

MAIRIE



de
CASSAGNES
Département du Lot -
Canton de Puy l'Evêque

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL DE CASSAGNES

Réunion du mercredi 13 janvier 2021 à 20 h 30

L'an deux mille vingt-et-un et le treize janvier à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Cassagnes, dûment convoqué le 08 janvier 2021, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Bernard LANDIECH (Maire).

Conseillers en exercice: 10	Présent(e)s (8) : Bernard LANDIECH, Richard DELORME, Michel SERVANT, Denise WUILQUE, Pascal BANIZETTE, Françoise DESSAINT, Patrick MAISONNEUVE, Jean-Yves MEAUDE
Date d'affichage de la convocation : 08/01/2021	Absent(e)s et excusé(e)s (2) : William CAYROL, Jean-Michel ASTOUL Représenté(e)s (0) : Secrétaire de séance : Richard DELORME

OBJET : Mise en place des propositions relatives au fonctionnement de la commune.

Monsieur Bernard LANDIECH (Maire) procède à la lecture du compte-rendu de la séance précédente. Aucune remarque n'ayant été formulée, toutes les décisions prises sont adoptées.

DELIBERATIONS DU CONSEIL :

2021 0001 Demande d'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale :

| **Votants : 8** | **Votes pour : 8** | **Votes contre : 0** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le maire informe le conseil municipal que par délibération du Comité syndical, le Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale (SIFA) s'est prononcé favorablement sur l'adhésion de la commune de POMAREDE.

Cette commune (189 habitants, population municipale – source INSEE) avait, par délibération de son Conseil municipal en date du 1^{er} octobre 2020, fait connaître son intention d'adhérer au SIFA.

En application des dispositions de l'article L.5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, tous les conseils municipaux des communes membres du SIFA sont donc sollicités afin d'émettre un avis sur cette demande d'adhésion.

Les communes disposent d'un **déla** de trois mois à compter de la notification de la délibération du SIFA, afin de se prononcer sur l'admission de la nouvelle commune dans les conditions de majorité qualifiée requises pour la création de l'établissement public de coopération intercommunale. Cette majorité qualifiée est la suivante : soit deux tiers des communes représentant la moitié de la population totale concernée soit la moitié des communes représentant deux tiers de la population totale avec de plus, l'accord obligatoire de la commune dont la population est la plus nombreuse.

A défaut de réponse dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Monsieur le maire propose donc à l'assemblée de statuer sur l'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité:

- d'accepter l'adhésion de la commune de POMAREDE au Syndicat Intercommunal pour la Fourrière Animale.
- de donner tout pouvoir au maire pour mener à exécution la présente décision.

2021 0002 Délibération pour l'aliénation de la parcelle communale référencée C n° 595 sise Lieu-dit La Barte à Cassagnes :

| **Votants : 8** | **Votes pour : 1** | **Votes contre : 7** | **Abstentions : 0** |

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du courrier en date du 8 décembre 2020 rédigé par Monsieur et Madame SOULIE Lionel signifiant leur intérêt d'acquérir la parcelle communale référencée section C n°595, contiguë à leur propriété. Monsieur le Maire rappelle que ladite parcelle, sise lieu-dit La Barte, comprend les ruines d'une chapelle que les proposants envisageraient de consolider en cas d'aboutissement de leur sollicitation.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le maire et en avoir délibéré par 1 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention :

- **Refuse** la proposition d'aliénation de la parcelle communale référencée section C n°595.
- **Autorise** Monsieur le Maire afin de porter la présente décision à la connaissance des proposants.

QUESTIONS DIVERSES :

- Monsieur le Maire présente au Conseil municipal le programme voirie établi en lien avec la Communauté de Communes de la Vallée du Lot et du Vignoble pour l'exercice 2021.
- Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de l'avancement des travaux d'installation de la fibre optique sur le territoire communal.

- Le Conseil municipal est informé de l'élaboration en cours du PLUi. Monsieur le Maire présente les bâtiments recensés qu'il conviendrait de mentionner dans le futur document d'urbanisme.
- Monsieur le Maire rend compte au Conseil municipal de la mise en vente des parcelles communales sises lieu-dit Ferrand et de sa rencontre avec les agents immobiliers proposés pour un mandatement de mise en vente. Le Conseil municipal décide de mandater lesdits agents immobiliers et autorise Monsieur le Maire à signer un mandat simple, sans exclusivité.
- Monsieur le Maire, accompagné des participants de la commission d'adressage, expose l'avancée de ce dossier et précise qu' un représentant de fournitures de signalisation de voirie doit se présenter en mairie le 15/01/2021 à cet effet. Un compte-rendu des devis établis dans ce sens sera réalisé lors d'une prochaine réunion.

La séance est levée à 23h00.